Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 54 (2004)

Heft: 1: Jean-Pierre de Crousaz : philosphe lausannois du siècle des

Lumières

Artikel: Succès et refus des positions de Crousaz dans le refuge huguenot

Autor: Häseler, Jens

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-381678

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUCCÈS ET REFUS DES POSITIONS DE CROUSAZ DANS LE REFUGE HUGUENOT

JENS HÄSELER

Résumé

La postérité immédiate de Jean-Pierre de Crousaz, à l'exemple de l'Encyclopédie d'Yverdon, porte un jugement sévère sur ses ouvrages, lui reprochant sa prolixité, un manque de précision et les nombreuses répétitions. L'analyse des compte rendus publiés dans l'espace de vingt années dans quatre revues savantes francophones proches du Refuge huguenot, des Nouvelles de la République des lettres jusqu'à la Bibliothèque germanique, permet d'avancer deux hypothèses : d'une part, les contemporains protestants ont suivi avec beaucoup d'intérêt tous les projets scientifiques de Crousaz, dont on trouve fidèlement l'annonce dans les périodiques. D'autre part, les journalistes remarquent très tôt la tendance polémique qui s'introduit dans le style de son argumentation, notamment à partir des années 1720. L'Examen du pyrrhonisme ancien et moderne apparaît comme l'aboutissement et de sa critique acharnée du scepticisme et de son style d'argumentation apologétique, et entraîne ainsi le déclin de sa réputation.

Jean-Pierre de Crousaz est l'un de ces penseurs du début du XVIII^e siècle que l'on ne connaît le plus souvent que de réputation. Cette réputation, loin d'encourager à la lecture de ses ouvrages, a même tendance à dissuader les dix-huitiémistes. Adversaire de Bayle, critique de Collins et de Pope, il s'est distingué par sa prolixité. Ses ouvrages, qualifiés parfois même d'indigestes, montrent une tendance apologétique qui a sans doute contribué à le plonger dans l'oubli. La refonte protestante de l'*Encyclopédie* parisienne, l'*Encyclopédie* d'Yverdon, qui lui consacre un bref article en 1772, résume en quelque sorte le jugement de la postérité immédiate. Sa *Logique* par exemple est jugée comme suit : «Le grand ouvrage, quoique estimable, et pour les préceptes de logique, et pour ceux de morale, n'est pas écrit avec assez de précision.» ¹ Même refrain pour son «*Examen de l'essai sur l'homme de Pope*, dans lequel l'auteur montre beaucoup de religion ; mais son zele, quoique très-louable, lui

¹ Encyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines, mis en ordre par F.-B. de Felice, Yverdon, t. XII, 1772, p. 437a.

fait former quelquefois des fantômes, et le jette dans des répétitions sans nombre.» ² L'Anti-Bayle est un «ouvrage savant et estimé, qui le seroit encore davantage, s'il eût été plus court.» ³ Les mérites que le rédacteur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, probablement de Felice lui-même, reconnaît à «l'illustre savant» de Crousaz apparaissent en quelque sorte comme un hommage uniquement patriotique.

Si l'on considère les témoignages abondants contenus dans les revues savantes de l'époque – et l'article qui suit repose sur le seul dépouillement de certains périodiques de langue française publiés en dehors de la France et liés au Refuge huguenot –, l'impression est bien différente. Presque tous les textes de Crousaz ont trouvé un écho favorable, les travaux du philosophe de Lausanne étant régulièrement annoncés dans les *Nouvelles littéraires* et présentés par des extraits en général très favorables.

1. Réception des Nouvelles Maximes sur l'Education des enfants, de l'Examen du Traité de la Liberté de penser et du Traité du Beau

Cette tendance est nette au moins dès l'annonce de ses Nouvelles Maximes sur l'Education des enfants 4, qui contiennent le noyau des convictions développées dans les ouvrages suivants, dans les Nouvelles de la République des lettres de septembre et octobre 1717. L'ouvrage, écrit le journaliste, est «une ingénieuse Satyre, dans laquelle le savant et judicieux Mr. de Crousaz (car il me permettra bien de le nommer [voilà l'anonymat levé, J.H.]) en feignant d'aprouver et de donner pour précepte de l'Education des Enfans la mauvaise maniére, dont on les éléve d'ordinaire, nous aprend comment on les devroit éléver.» 5 L'auteur ne se borne pas à présenter un traité de l'éducation «par la négative», mais profite de l'occasion pour se prononcer sur le rapport entre Foi et Raison, prise de position approuvée par le journaliste. Il cite Crousaz : «L'Homme qui fait le meilleur usage de sa Raison, c'est celui qui en raisonnant conclut, qu'il ne faut point raisonner» - voilà un des préceptes négatifs appliqués plus tard aux sceptiques en général - et ajoute : «Notre auteur en raillant toujours, fait voir l'absurdité de ces Réformez qui ne veulent plus permettre l'Examen des Doctrines qu'ils professent; ou, qui ne le permettent, qu'à condition qu'il sera toujours favorable à leurs opinions.» ⁶ Ainsi, de Crousaz n'obtient pas seulement l'approbation du rédacteur, en l'occurrence Jacques Bernard, pour ses idées sur l'éducation présentées dans une fiction «littéraire»,

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Amsterdam, l'Honoré et Chatelain, 1718.

⁵ Nouvelles de la République des lettres, par J. Bernard, Amsterdam, David Mortier, septembre/octobre 1717, p. 651-652.

⁶ *Id.*, p. 661-662.

mais le journaliste soutient aussi sa prise de position claire et controversée au sujet de la *Formula Consensus*.

Quelques années plus tard, après l'imposition de la *Formula* par les autorités politiques de Berne, Crousaz se verra contraint de quitter l'académie de Lausanne et d'accepter une proposition de l'univesité de Groningue où il s'installera en 1724 ⁷.

Dans la même année 1717, les Nouvelles Maximes sur l'Education des enfants sont aussi favorablement accueillies par Jean Le Clerc dans sa Bibliothèque ancienne et moderne 8. Les deux revues rendent compte en même temps de son Examen du Traité de la Liberté de penser 9. Jacques Bernard résume de façon assez détaillée l'argumentation de Crousaz contre Collins en applaudissant à la mise en garde contre les conséquences pernicieuses d'une liberté de penser érigée en principe universel, et déclare notamment : «Mr. de Crousaz a donc cru avec raison, qu'il ne sauroit mieux employer quelques heures de son loisir qu'à refuter des principes si pernicieux, dans un tems ou les jeunes gens & d'autres qui ne sont pas jeunes ont un très grand penchant à admettre les plus étranges paradoxes, pourvu qu'ils favorisent leur libertinage.» 10 Le compte rendu dans la Bibliothèque ancienne et moderne marque, lui, une certaine distance. Le rédacteur présente à ses lecteurs les principaux éléments de l'argumentation de Crousaz et ajoute un petit commentaire au sujet de l'authenticité des livres saints et de la Foi chrétienne. Crousaz avait expliqué ce point de la façon suivante : «La vérité est que quand quelque peu de ses livres seroit douteux, ou même perdu, on ne perdroit neanmoins rien de la Foi Chrétienne, ni de la Règle des moeurs ; parce que les mêmes choses se trouvent suffisamment ailleurs.» ¹¹ Cette explication n'est pas satisfaisante aux yeux de l'auteur de la Bibliothèque ancienne et moderne, qui ajoute un argument supplémentaire : «C'est une vérité incontestable, qu'on ne peut recevoir, comme Regle de sa Foi qu'une Revelation Divine, et même dont on est bien assuré; de sorte que, si on ne peut être assuré qu'un Livre contient une Doctrine inspirée de Dieu, on ne le peut recevoir, comme tel. Ainsi s'il y avoit quelque livre Apostolique, dont on ne pût s'assurer; il faudroit suspendre son jugement, à cet égard. Outre cela, pour observer une Loi, comme divine, il la faut entendre; sans quoi, il n'est pas possible de lui obéir [...]. Quand même on

⁷ Cf. sur ce point : J. de La Harpe, Jean-Pierre de Crousaz et le conflit des idées au siècle des Lumières, Genève, Droz, 1955, ainsi que D. Christoff, La philosophie dans la Haute École de Lausanne, 1542-1955, Lausanne, 1987, p. 33-49.

⁸ Bibliothèque ancienne et moderne, par J. Le Clerc, Amsterdam, David Mortier [à partir du t. XII chez les frères Wetstein], t. VIII, 2 (1717), p. 451-452.

⁹ Examen du Traité de la Liberté de penser. Ecrit à M. de Lig.*** par Mr. de Cr. ***** Amsterdam, l'Honoré et Chatelain, 1718, in-8°, 202 p., recensé dans Bibliothèque ancienne et moderne, op. cit., p. 444-450 et dans Nouvelles de la République des lettres, op. cit., p. 680-691.

¹⁰ Nouvelles de la République des lettres, op. cit., p. 682.

¹¹ Bibliothèque ancienne et moderne, op. cit., p. 447-448.

se tromperoit, s'il n'étoit pas possible de se détromper, Dieu n'exigeroit pas de nous que nous agissions contre nôtre persuasion intérieure, ou au-delà de nos lumieres. Par-là on est assuré, que pouvû qu'on reçoive, comme divin, tout ce qui le paroit, & qu'on obéisse, fidèlement et constamment, à tout ce que l'on y entend, Dieu n'en demandera pas davantage. Ainsi le Canon est toujours complet, pour ceux qui sont en cette disposition.» 12 Voilà une manière fine de «compléter» l'argumentation de Crousaz en reconnaissant plus de compétence au sujet raisonnable, et d'opérer de fait un rapprochement avec les positions de Collins qu'il combat. La conclusion du compte rendu de Le Clerc insinue que la manière de Crousaz de réfuter article par article le traité de Collins n'est pas la meilleure stratégie pour répondre aux difficultés soulevées. Le compte rendu finit ainsi : «L'ordre de cette réfutation est un peu confus, mais l'Auteur dit qu'il s'en faut prendre à celui, qui a fait le Discours sur la Liberté de Penser, qui n'en suit pas un meilleur. Il l'auroit fallu entierement renverser, pour faire un systeme reglé de ses sentimens, et Mr. de Cr. n'a pas crû devoir s'en donner la peine.» 13 Ainsi, sur un fonds de convictions communes et malgré le jugement positif porté sur l'ouvrage de Crousaz, une nette distance, tant en ce qui concerne le rôle du sujet chrétien qu'à l'égard de l'argumentation, est perceptible. Le même Le Clerc applaudit quelques années plus tard à la deuxième édition du Traité du beau (Amsterdam, 1723) de Crousaz, où l'auteur a substitué au chapitre sur la musique un autre chapitre, très étendu, sur la beauté de la religion ¹⁴. On peut interpréter ce chapitre comme une critique implicite des mœurs contemporaines dans la société chrétienne, car, comme le rédacteur le souligne : «Pour voir, autant qu'il est possible, dans les ténebres de cette vie, et dans l'état où les Chrétiens se trouvent, la Beauté du Christianisme, il ne faut point sortir du Nouveau Testament; qui le represente tel qu'il est, et non tel que les Hommes se l'imaginent.» 15 Ce type d'exposé convient visiblement mieux que celui de la première édition aux attentes de la Bibliothèque ancienne et moderne. La même revue avait présenté favorablement le Traité de l'éducation des enfants 16, expliquant aux lecteurs : «Il y a quelque tems, que Mr. de Crousaz donna au Public une idée toute ironique d'une éducation déraisonnable, comme s'il l'approuvoit ; pour faire rougir, par l'amertume de cette Ironie, ceux qui séduisent eux-mêmes leurs propres Enfans, et pour les ramener aux veritables devoirs, que Dieu et la Societé demandent d'eux, à cet égard. Il est surprenant qu'il y ait eu des gens, qui s'y soient mépris, si néanmoins ils n'ont pas feint de se méprendre, comme s'il avoit eu véritablement le dessein de porter ses Lecteurs au vice. Cela l'a engagé à travailler à l'Ouvrage dont on vient de lire

¹² *Id.*, p. 448-449.

¹³ *Id.*, p. 450.

¹⁴ Bibliothèque ancienne et moderne, op. cit., t. XX, 2 (1723), p. 315-325.

¹⁵ Id. p. 319.

¹⁶ Traité de l'éducation des enfants, La Haye, Vaillant et Prevost, 1722, recensé dans Bibliothèque ancienne et moderne, op. cit., t. XVI, 2 (1721), 451-459.

le titre, où il enseigne ouvertement et sans figure, la maniere d'élever la jeunesse.» ¹⁷ Ce traité d'éducation «positif» contient tout de même, comme le remarque Le Clerc, une défense de l'ironie et – on en revient toujours au même conflit –, l'explication que la religion n'est pas contraire à la raison.

Ces premiers exemples montrent déjà que les rédacteurs de revues savantes ne se bornent pas à fournir des extraits des publications nouvelles, en l'occurrence de Crousaz, mais qu'ils accompagnent en quelque sorte les efforts de l'auteur en vue de trouver une forme efficace pour l'exposé de ses convictions – quitte à fournir des remarques critiques. C'est peut-être le trait le plus significatif de la présentation des différentes éditions de la *Logique* de Crousaz qui, à côté de ses traités d'éducation, est peut-être l'ouvrage qu'il avait le plus à cœur et qui, si l'on regarde le nombre de rééditions et de traductions, a aussi eu le plus de succès.

2. Réception des différentes éditions de la Logique

Jean Le Clerc commence par donner un long extrait de la première édition de la Logique, Systeme de reflexions, qui peuvent contribuer à la Netteté et à l'Etendue de nos Connoissances, ou Nouvel Essai de Logique (Amsterdam, l'Honoré, 1712 en 2 vol.) dans la Bibliothèque choisie l'année même de parution de l'ouvrage ¹⁸. Soutenant Crousaz, il met en relief «que la Raison doit être une chose sacrée, pour les hommes», car les «Théologiens, qui croyent faire merveilles de crier contre la Raison, ne prennent pas assez garde, qu'ils ouvrent sans y penser, la porte au Fanatisme; qu'ils nous enlevent les argumens, par lesquels nous établissons la verité de la Religion Naturelle et celle de la Révelée, ou pour le moins, qu'ils dépouillent, autant qu'ils le peuvent, de leur force, les preuves que la Raison nous fournit. Ils ne prennent pas garde qu'ils livrent honteusement la Religion aux Incredules; en la laissant sans défense, contre ces gens-là.» 19 Le rédacteur soutient Crousaz dans la voie de l'apologie rationaliste de la religion et l'encourage en plus à continuer d'exposer les principes de logique pour un public qui n'est pas seulement académique. Il constate : «L'Auteur a très bien montré, par une infinité d'exemples et de réflexions, que cette Science, quand elle est bien traitée, n'est nullement une Science de College, et qui doit demeurer renfermée dans les

¹⁷ *Id.*, p. 451-452.

¹⁸ Bibliothèque choisie, par J. Le Clerc, t. XXIV, 2, Amsterdam, Henri Schelte, 1712, p. 404-425. Dans les lettres de Crousaz à Jean Le Clerc publiées par M. Grazia et M. Sina dans J. Le Clerc, *Epistolario*, 4 tomes, Florence, Olschki, 1987-1997, la *Logique* joue un rôle de premier plan. Crousaz commence par consulter Le Clerc sur les possibilités de publication de sa première édition française (lettre du 15 mai [1711]). Le Clerc en fait encore l'éloge dans la seule réponse qui nous soit conservée, sa lettre du 11 octobre 1720.

¹⁹ Id., p. 420-421.

murs d'un Auditoire de Philosophie; mais une science Universelle, qui est d'un usage perpetuel dans toutes les autres, et pour toutes les conditions et tous les emplois de la Vie.» ²⁰ Quand en 1720 paraît à Amsterdam la seconde édition revue, il salue dans sa *Bibliothèque ancienne et moderne* le fait «que l'Auteur examinant les diverses actions de l'Esprit Humain, ne donne pas seulement les Regles qu'il doit observer, pour se bien conduire; mais rend la chose plus sensible, par l'exemple d'une infinité d'erreurs; dont il n'a pu montrer la source, sans traiter quantité de sujets de Métaphysique et de Morale, dont la connoissance est nécessaire, pour découvrir ce qui nous jette dans l'erreur.» ²¹

Le Traité de l'éducation et la Logique se rapprochent nettement par la manière toujours plus nette d'illustrer l'exposé des principes (pédagogiques et logiques) par des exemples d'erreurs, voire de conséquences funestes de tel ou tel mépris des règles. Jusqu'ici, il suivait encore la logique interne de l'argumentation, se bornant à ajouter des digressions et des exemples au fur et à mesure. Dans les éditions ultérieures de la Logique et surtout dans les réfutations de Collins, de Bayle etc., le lecteur peut avoir l'impression que les conséquences funestes des erreurs constituent le véritable point de départ de l'exposé et que les principes de sa propre argumentation n'y sont ajoutés que pour les besoins de la réfutation, le tout perdant du coup sa cohésion interne. Le Clerc avait déjà poliment souligné ce point dans son compte rendu de l'Examen du Traité de la Liberté de penser de Collins.

La Logique en version latine de 1724 22 est hautement estimée par Jean Le Clerc qui saisit l'occasion d'un compte rendu ²³ pour souligner les avantages du latin sur le français pour l'exposé de questions métaphysiques. Il constate cependant qu'une digression, qui dans le texte de l'édition de 1712 figure comme simple remarque, est développée in extenso dans la nouvelle édition. La conséquence en est que Crousaz s'écarte de la manière traditionnelle de traiter les matières dans sa Logique et se rapproche de la polémique anti-sceptique. Il s'agit en fait d'un chapitre sur la «Voye Mystique, qui ne prétend pas tirer les connoissances, qu'elle s'attribue, de la Raison, mais d'une lumière intérieure ; dont Dieu, à ce que disent les Mystiques, éclaire l'Ame, sans qu'il s'y mêle aucun raisonnement humain» 24. Après avoir combattu les sceptiques philosophes, Collins par exemple, Crousaz s'engage maintenant dans le débat avec les sceptiques religieux pour défendre le statut de la raison. Contre la prétention des mystiques à ne recevoir une inspiration divine qu'en écartant la raison, il constate : «Rechercher des secours extraordinaires que Dieu n'a point promis, lorsque les ordinaires suffisent, est en quelque maniere

²⁰ Id., p. 424-425.

²¹ Bibliothèque ancienne et moderne, op. cit., t. XIII, 1 (1720), p. 219-225 ; la citation se trouve à la p. 221.

²² Logicae Systema, Genève, de Tournes, 1724.

²³ Bibliothèque ancienne et moderne, op. cit., t. XX, 2 (1723), p. 303-315.

²⁴ Id., p. 309.

tenter Dieu; qui peut bien abandonner à leurs propres imaginations des gens, qui ne sont pas contents des lumieres de la Raison et de la Révélation qu'il leur a données.» ²⁵ Aux yeux de Crousaz, les Écritures tirent leur importance des raisonnements qu'elles contiennent : «La Révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament suppose la Raison; Dieu, Jesus Christ et ses Apôtres raisonnent, en s'adressant aux hommes, pour les ramener à leur devoir ; et pour les convaincre des vérités célestes, et du tort qu'ils se font, en les négligeant.» ²⁶ Aussi est-il inconcevable et même hypocrite de la part des mystiques de vouloir abandonner la voie du raisonnement : «Les Mystiques eux-mêmes raisonnent tant qu'ils peuvent, comme on le voit dans leurs livres.» ²⁷ Enfin, le désir de convaincre ses adversaires amène Crousaz à renforcer le statut de la Raison qui «nous a non seulement fait connoitre les sciences, dont les principes et les conséquences sont indubitables, comme l'Arithmétique et la Géométrie, mais elle a établi toutes les Sociétés et en a formé les Lois, et elle nous a fourni la Morale, par laquelle nous distinguons le Bien du Mal, d'une manière évidente.» ²⁸ Voilà donc un traité de logique en latin utilisé pour la polémique contre les mystiques considérés comme des sceptiques religieux. La digression sur les mystiques, tout en écartant l'auteur de la discussion des différentes fonctions du jugement, sujet de cette deuxième partie de la Logique, le conduit à définir la fonction de la raison de façon universelle.

3. Réception de l'Examen du pyrrhonisme ancien et moderne

Après avoir vu jusqu'ici l'accueil positif réservé par deux importantes revues savantes des Pays-Bas aux ouvrages de Crousaz et constaté qu'une attention particulière est donnée aux manières de présenter les connaissances, on est surpris de découvrir que le perfectionnement de la méthode de Crousaz que représente en quelque sorte son *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne* (1733) – une argumentation systématique par les exemples et une réfutation des idées sceptiques jusque dans leurs dernières ramifications – trouve finalement un accueil plutôt mitigé, voire très réservé.

Citons la *Bibliothèque raisonnée* qui, après avoir cité deux extraits, conclut : «[...] la lecture de ce livre peut être utile pour apprendre à distinguer le Certain de l'Incertain, pour confirmer dans les Véritez les plus importantes et les plus assurées ceux qui s'y étoient laissé aller de bonne foi, par l'impression des difficultez, poussées à toute outrance. A l'égard de ceux, qui veulent absolument demeurer dans ce triste état, et qui ont pris une ferme résolution d'admirer tout ce que dit Mr. Bayle, sans être même souvent capables de bien

²⁵ *Id.*, p. 310.

²⁶ *Ibid*.

²⁷ *Id.*, p. 311.

²⁸ *Id.*, p. 313.

entendre de quoi il s'agit; il seroit inutile d'entasser volumes sur volumes pour tacher de les desabuser. Il y a plutôt trop que trop peu, dans celui dont on vient d'achever l'extrait. Mais il fallait une abondance comme celle-là, pour montrer en même temps la fécondité du génie de l'Auteur, et celle des ressources que fournit la Raison, quand on en sait faire un bon usage.» 29 La Bibliothèque germanique, revue savante composée par des Français réfugiés à Berlin et à Stettin, qui se propose de couvrir toute la production savante des pays germaniques, de la Suisse et des pays du Nord, a toujours attentivement suivi la production de Jean-Pierre de Crousaz. Elle annonce dès 1724, parallèlement à la réimpression du Traité du beau, que «Mr de Crousaz est occupé à un ouvrage très important. C'est l'Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne, c'est à dire, de la Doctrine de Sextus l'Empirique, et de celle de Mr. Bayle. Cet ouvrage pourra être prêt vers la fin de l'année.» 30 Cinq ans plus tard, il n'a toujours pas paru, mais la Bibliothèque germanique peut fournir à ses lecteurs le «Plan d'un Ouvrage intitulé : Examen du Pyrrhonisme» 31, dont l'auteur, lit-on, ne trouve peut-être pas bon d'être nommé. C'est dans ce plan que Crousaz décrit la démarche qu'il a suivie en entreprenant la réfutation des arguments sceptiques de Pierre Bayle et comment il s'est vu contraint, non seulement de suivre de près son adversaire, mais de présenter en système le scepticisme depuis Sextus jusqu'à Bayle pour pouvoir le détruire par sa propre critique. Les lecteurs sont donc préparés depuis longtemps à la publication d'un ouvrage qui paraît enfin en 1733 à Amsterdam et dont on attend beaucoup. La même année, la Bibliothèque germanique fournit deux longs extraits de l'infolio anti-sceptique ³². Le rédacteur présente fidèlement le plan de l'ouvrage et les arguments principaux, mais ne résiste pas à la tentation de remettre en question les conclusions généralisantes de Crousaz, sans pour autant entrer dans une polémique concrète. «Notre Auteur croit que M. Bayle a eu pour but, en publiant son Dictionnaire, d'attaquer les régles de la Morale et les Dogmes de la Religion, et de remplir l'esprit des hommes de doutes et d'incertitudes sur ces importans sujets». 33 Voilà l'accusation principale et directe telle qu'elle est contenue dans la critique de Crousaz, accusation ridiculisée par un commentaire entre crochets qui émet une autre hypothèse : «Je croirois plutôt que M. Bayle s'est proposé de publier un livre qui se débitât avec toute la facilité possible, et dans lequel il put mettre à profit la plus grande partie de ses Recueils.» 34 À la fin du second extrait, le journaliste résume poliment son

²⁹ Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, t. XI, 1, juill.-sept. 1733, Amsterdam, Wetstein et Smith, 1733, p. 36-90 [second extrait]; la citation se trouve à la p. 90.

³⁰ Bibliothèque germanique, Amsterdam, Humbert, t. 7, 1724, p. 222.

³¹ Bibliothèque germanique, Amsterdam, Humbert, t. 18, 1729, p. 99-104.

³² *Bibliothèque germanique*, Amsterdam, Humbert, t. 27, 1733, p. 14-36, et t. 28, 1733, p. 105-126.

³³ *Id.*, p. 107 (italiques dans l'original!).

³⁴ *Id.*, p. 108.

jugement en prenant ses distances surtout par rapport à la présentation des idées de Crousaz. Il concède que la lecture de l'extrait – et donc aussi de l'ouvrage – «sera très utile à tous ceux qui la feront avec attention, et dans le désir sincere de découvrir la Verité, et de se tirer des pieges subtils du Scepticisme». 35 De l'autre côté, il est évident qu'«il y a des gens qui trouvent que M. Bayle y est trop peu mênagé», objection à laquelle on ne peut rien opposer sinon les seules bonnes intentions du philosophe de Lausanne : «[...] si cela est, du moins fautil convenir que la bonté de la cause que l'Auteur défend, excuse la vivacité de son zèle.» 36 Le journaliste prétend ensuite excuser sur le même ton l'auteur de l'Examen du Pyrrhonisme contre les reproches de prolixité, de répétitions constantes et d'un manque de cohérence systématique. Il finit en suggérant à Crousaz de produire lui-même un abrégé en suivant ses propres principes et en évitant les défauts du grand ouvrage. Voilà un extrait peu enthousiaste à l'égard d'un ouvrage promis depuis longtemps et attendu avec impatience, qui visiblement n'a pas satisfait les anciens lecteurs de la Logique ou des œuvres de mathématique de Crousaz.

Conclusion

L'analyse de ces comptes rendus publiés en l'espace de vingt ans dans quatre revues savantes francophones proches du Refuge, nous permet de conclure en formulant deux hypothèses.

Contrairement à l'opinion de la postérité immédiate, exprimée de façon exemplaire par l'Encyclopédie d'Yverdon, on peut dire tout d'abord que les ouvrages du philosophe de Lausanne ont trouvé un écho très favorable auprès de ses contemporains dans les pays du Refuge. Sa Logique, ses traités d'éducation et le Traité du beau sont particulièrement estimés. Les écrits polémiques, de réfutation, sont beaucoup moins estimés, bien qu'ils soient souvent jugés comme nécessaires. L'on y critique les répétitions et le manque de cohérence systématique. Or, à partir des années 1720, les journalistes signalent de manière critique que les genres des textes se mêlent. Crousaz introduit plus de «vivacité» dans les refontes de sa Logique, utilisant de plus en plus d'exemples et de digressions qui risquent de le détourner de la suite logique de son exposé. Le désir de se consacrer avant tout à la religion et à la morale prend visiblement le dessus dans ses productions 37. L'Examen du pyrrhonisme ancien et moderne, conçu comme une somme de sa critique du scepticisme et résultat d'un travail de près de dix ans, apparaît comme la preuve de l'impossibilité de présenter un traité philosophique et moral qui obéisse à sa propre logique tout

³⁵ *Id.*, p. 125.

³⁶ Ibid.

³⁷ Il négligera en particulier l'étude des mathématiques, comme il l'explique dans sa lettre du 26 avril 1720 à J. Le Clerc (J. Le Clerc, *Epistolario...*, *op. cit.*, t. 4, p. 31).

en suivant l'adversaire pas à pas dans sa propre argumentation ³⁸. Bien que loué pour ses bonnes intentions, Crousaz s'attire ainsi, dans une seconde phase de réception, des critiques de plus en plus vives à cause de sa prolixité, des répétitions et donc du même manque de cohérence qu'il s'était déjà vu reprocher plusieurs fois auparavant. Sa manière de combattre les «erreurs» à partir des conséquences morales conduit à l'utilisation constante d'arguments *ad hominem*. Dans le cas de Pierre Bayle, cette manière d'écrire, scandaleuse aux yeux de bien des lecteurs, se retourne contre Crousaz. L'échec de cette somme que représente en quelque sorte l'*Examen du pyrrhonisme* est donc dû en bonne partie à l'inefficacité de la stratégie argumentative choisie par Crousaz. L'*Examen du pyrrhonisme* apparaît dans cette optique comme l'aboutissement non seulement de ses efforts acharnés de critique anti-sceptique, mais aussi de son style d'argumentation apologétique, entraînant du même coup le déclin de sa réputation ³⁹.

³⁸ A. McKenna a attiré l'attention sur les multiples contresens qui résultent de la tentative d'apologie rationaliste de Crousaz envers la position «fidéiste» pleine d'ironie de Pierre Bayle; cf. son article récent: «Les critiques de Bayle au dix-huitième siècle: l'exemple de Jean-Pierre de Crousaz» in S. Asal, J. Rohbeck (éds), Aufklärung und Aufklärungskritik in Frankreich. Selbstdeutungen des 18. Jahrhunderts im Spiegel der Zeitgenossen, Berlin, Berliner Wissenschaftsverlag, 2003, p. 35-62, surtout p. 54-62.

La polémique acharnée menée par Crousaz contre Leibniz et Wolff a sans doute aussi contribué à lui faire perdre de sa bonne réputation en Allemagne. Nous avons présenté ailleurs le cas de ses relations avec Jean Henri Samuel Formey qui, après avoir rédigé un abrégé de l'*Examen du pyrrhonisme*, finit par se brouiller avec Crousaz. Cf. J. Häseler, «Formey et Crousaz, ou comment fallait-il combattre le scepticisme?» in G. Paganini (éd.), *The Return of Scepticism from Hobbes and Descartes to Bayle*, Dordrecht, Kluwer, 2003, p. 449-461.